



Devenir sentinelle pour prévenir le mal-être des actifs agricoles

En déclinaison du Plan national et de la Feuille de route interministérielle de prévention du mal-être agricole, **la MSA Auvergne s'attache à créer un réseau « sentinelles » du monde agricole.**

L'objectif est de constituer le 1^{er} maillon de la chaîne de **prévention des personnes en souffrance**. Une fois identifiées, et avec leur accord, ces personnes peuvent être **mises en contact** avec le service social de la MSA Auvergne et **se voir proposer un accompagnement** personnalisé.

Ce réseau est en cours de constitution avec :

- des salariés de la MSA en contact avec le public
- des élus de la MSA
- l'ensemble des acteurs du monde agricole.

Qu'est-ce qu'une sentinelle ?

Une sentinelle a pour mission principale de repérer et d'orienter des personnes en situation de mal-être ou de détresse.

Qui sont les sentinelles ?

Ce sont des personnes volontaires, formées à reconnaître les signes d'alerte de situations de mal-être et à réagir de façon adéquate en effectuant une première orientation.

Cet **engagement personnel**, et **non professionnel**, n'entraîne aucune obligation légale ou contractuelle et peut prendre fin à tout moment.

Quel est le rôle des sentinelles ?

Repérer, écouter, orienter.

Comment devenir sentinelle ?

➔ En participant à **1 journée de formation**, organisée avec des professionnels habilités, afin d'être en capacité de :

- repérer les personnes en souffrance
- reconnaître les signes et les comportements des personnes en souffrance
- aller vers et entrer en relation avec elles
- orienter vers les ressources appropriées.

➔ En adhérant aux **valeurs de la charte des sentinelles** en agriculture

La formation de "sentinelles" vise à fournir les éléments permettant de :

- reconnaître les signes d'alerte de risques suicidaires et/ou en situation de mal être,
- réagir de façon adéquate vis-à-vis de la personne concernée et de son entourage
- orienter vers les ressources à même d'accompagner et/ou d'apporter les soins adaptés.

Lors de cette journée, sont notamment abordés les points suivants et quelques notions de base (souci de l'autre, empathie, souffrance, crise suicidaire, stress, vulnérabilité) :

- idées reçues autour du suicide
- rôle de sentinelle : être repéré, repérer, convaincre, savoir passer la main
- réseaux de prévention locaux.

Un acte d'engagement : « la charte des sentinelles » sera proposée à l'issue de la formation.

Cette charte précise les droits, obligations et limites de responsabilité.

La personne formée "sentinelle" s'engage, à titre personnel et non professionnel, à assurer ce rôle.

Et après ?

L'animation du réseau se met en place avec :

- un bulletin d'informations semestriel avec les actualités, des informations clés, des contacts,
- des rencontres (groupes d'échanges, analyse des pratiques...) en présentiel ou distanciel
- des outils (mémo sentinelle...)

DEMARCHE & CONTACTS

Plusieurs sessions de formation sont programmées chaque année, en fonction des demandes.

Pour manifester votre intérêt pour cette formation, adressez-vous à

Marie-Pierre CLUET

référente Prévention du mal-être agricole

par mail : cluet.marie-pierre@auvergne.msa.fr

La MSA a travaillé sur cette action en partenariat (liste non exhaustive) avec Groupama, Chambres d'agriculture, CER France Horizon, DDT, DDTESPP...

